



COMITÉ TECHNIQUE du 16 mars 2021

Compte-rendu CGT

À l'ordre du jour :

1. Point Covid (info) ;
2. Évolution de DPEE TTI (Tunnels Trafic Information) en TTI Sécurité Routière (pour avis) ;
3. Réorganisation DPEE / DMQ sur les missions de gestion du domaine public (pour avis) ;
4. Point sur les effectifs – CAP 23 exploitation (info)
5. CLAS DIRMC (pour avis) ;
6. Questions diverses

Seule la CGT fait une déclaration liminaire.

Le directeur déclare que : L'A75 ne ferait pas partie de tronçon des routes non concédées concernées par le projet de loi 4D et donc d'un transfert à une collectivité locale. La CGT demande un engagement écrit du directeur sur l'absence de transfert de l'A75 : impossible pour le directeur. L'objectif du gouvernement est clairement de transférer un maximum de réseau aux départements, régions ou métropoles. Pour la baisse des effectifs, soit la DIR attend le cadrage nationale, soit elle réfléchit avant les annonces nationales à la manière d'absorber ces baisses avec une concertation locale.

Cette année, la baisse de ventile de la manière suivante : **catégorie A** -0,3 ETP, **catégorie B** -7,7 ETP et **catégorie C (toutes filières)** -11,7 ETP.

Pour les vacataires le ministère consent une augmentation de 1,5 ETP soit un total de 14,9 ETP (donc augmentation des emplois précaires)

La CGT souhaite avant le début de ce CT rendre hommage à notre collègue du CEI de MENDE qui c'est suicidé la semaine dernière.

Ce geste marquant nous touche profondément et ce d'autant plus que les effectifs continuent de baisser, les réformes de se poursuivre, dégradant encore les conditions de travail et dégradant encore l'ambiance dans les services. Ces choix politiques ne sont pas une fatalité. Notre déclaration est aussi destinée à la ministre et montre que nous ne nous laisserons pas faire sans réagir.

La direction nous convie à une minute de silence.

Sur l'A75, le directeur confirme que le DGITM s'est engagé oralement à ce qu'elle ne soit pas transférée. Le directeur fera remonter la déclaration de la CGT ainsi que nos remarques. Il souligne aussi le problème du grand nombre d'heures supplémentaires (pour lui et le ministère). Il n'a pas eu de consigne de baisse de niveau de service durant cette VH aussi, les HS ont augmenté du fait d'une activité importante cette année.

La CGT demande si l'A750 ainsi que la RN109 près de Montpellier seraient aussi hors transfert.

La direction ne peut pas le confirmer.

I/ Point Covid, (pour info)

Le directeur rappelle l'importance d'être vigilant.

La CGT l'interrompt et souligne l'incohérence entre la note ministérielle qui demande une distance de 1 mètre minimum entre agent, même avec masque et la note de la DIRMC qui autorise la présence de 3 agents dans un fourgon !! à croire que le ministère ignore que des agents travaillent avec ces véhicules. De plus depuis la note du directeur, les chiffres remontés montrent clairement une baisse du télétravail contrairement au discours des ministres. La CGT demande avec insistance de donner les moyens aux agents de se protéger.

L'administration répond qu'il n'y a pas de consigne claire du ministère donc le directeur fera remonter notre demande et nous informera s'il y a des changements.

La CGT rappelle que la personne responsable de la santé des agents à la DIRMC ce n'est pas la SG ministérielle ni le ministère, c'est bien le directeur. Pour souligner ce propos, la CGT donne l'exemple des organisations syndicales (CGT, FO, SOLIDAIRE, CNT et FSU) de la DIRECCTE Grand Est qui viennent de déposer plainte devant Mme La Procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Strasbourg contre la directrice Mme NOTTER pour abstention volontaire de prendre ou provoquer les mesures permettant de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes. (article 223-7 du code pénal)

L'administration sera vigilante s'il y a une aggravation de la situation à la DIRMC et nous invite cependant à relancer le ministère pour avoir un cadrage national plus clair.

La CGT demande une compensation des frais liés au télétravail. (eau, électricité, chauffage, fournitures, etc) De plus pour certains le coût des transports n'a pas baissé (mensualité des abonnements annuel à payer) L'URSSAF donne comme exemple 10€ / mois pour 1 jour de télétravail / semaine et 20€ pour 2 jours et 30€ pour 3 jour. Cela nous semble une bonne base de dialogue.

L'administration répond que cela dépend d'un accord national.

La CGT demande si le délai du 1^{er} juillet indiqué dans la note du directeur pour équiper les agents pourrait être avancé. Cela fait quand même 1 an que beaucoup d'agents télé-travaillent !

La cheffe de DPEE répond qu'il y a des difficultés d'approvisionnement en ordinateurs portables et confirme que pour le 1^{er} juillet tous les agents seront équipés.

III/ Évolution de DPEE TTI (Tunnels Trafic Information) en TTI Sécurité Routière (pour avis)

L'administration nous informe (sur la base d'une note aux membres du CODIR du 5 octobre 2020) que le départ de Xavier FARGE combiné à la promotion de Jérôme CAZARD ainsi que son changement de poste et ses compétences en matière de sécurité routière ont amené le CODIR à fusionner les 2 postes à compter de septembre 2020.

La CGT souligne qu'une fois encore des missions sont transférées à des agents alors que ceux-ci ont déjà une charge de travail importante. Elle demande si des missions ont été réduites ou même abandonnées pour éviter la surcharge de travail ?

La cheffe de DPEE confirme que la rédaction des arrêtés temporaires est une missions abandonnée au BAS.

L'administration demande l'avis des représentants du personnel sur ces bilans :

La CGT ne participe pas au vote étant donné que cette modification de l'organisation de travail au siège est effective depuis 7 mois, et même si elle est opposée à cette suppression de poste et à la répartition des missions sur d'autres agents.

La CFDT ne participe pas au vote non plus.

L'UNSA vote favorablement à cette perte de poste et à cette nouvelle répartition des missions.

III/ Réorganisation DPEE/DMQ sur les missions de gestion du domaine public (pour avis)

L'administration présente un projet de compte rendu d'une réunion du 28 octobre 2019 ! qui répartie les missions de gestion du domaine public et du foncier après le non remplacement de Dominique MARQUET.

La CGT constate que ce poste supprimé, était un poste à enjeux suivant la dénomination RIFSEEP et sa cotation des postes. De plus elle demande si le poste de madame DUSSAP sera lui aussi supprimé car il est aussi poste à enjeux et que le document indique qu'elle envisage de partir.

L'administration répond par la négative.

La CGT souligne une fois encore son inquiétude quand à la charge de travail des agents qui reprennent les missions foncières et la gestion du domaine publique.

La cheffes de DPEE explique que l'externalisation de certaines tâches réduit la charge de travail pour eux.

La CGT s'inquiète dans ce cas du montage et du suivi du marché qui représente une tâche importante ainsi que de la perte d'expertise dans le domaine, qui risque de se faire sentir notamment dans le contrôle de la prestation.

La cheffe de DPEE informe que le marché prévoit qu'un expert foncier soit en charge de cette mission (chez le prestataire) et que celui-ci est un marché classique que DPEE a l'habitude de passer.

Le chef de DMQ confirme que le réseau des DIR apportera son expertise à la DIRMC et que l'utilisation d'un nouveau logiciel aidera les agents en interne dans leurs tâches. De plus le poste commande publique à AJCP sera remplacé début avril 2021.

L'administration demande l'avis des représentants du personnel sur ces bilans :

La CGT ne participe pas au vote pour les mêmes raisons que précédemment.

La CFDT et l'UNSA votent favorablement à cette perte de poste et à cette nouvelle répartition des missions.

IV/ Point sur les effectifs – CAP 23 exploitation (pour info)

L'administration ne rappelle pas les éléments qu'elle a déjà évoqués dans ces réponses à notre déclaration.

La CGT demande que le message du directeur soit clair. Les agents ne croient pas à une compensation financière pour des tâches qu'y seront peut-être supprimées. (notamment au district centre)

Le directeur rappelle sa demande auprès de l'administration centrale afin qu'une attention particulière soit portée sur l'impact des réformes à venir sur les éléments financiers des agents. (demande sans réponse du ministère)

La CGT souhaite savoir si comme il en avait parlé lors des vœux, les domaines RH et achats font aussi partie des réflexions pour pallier aux baisses d'effectifs.

L'administration confirme que 35 personnes à la DIRMC sont concernées par des missions de fonction support et par cette réflexion sur des procédures nouvelles afin de "faciliter le travail". (Remonté des HS, gestion des visites médicales, le logiciel de suivi du courrier, les secrétariats, les cartes achats, etc)

La CGT demande si le poste assistant marché au pôle moyens généraux du SG/FBMG sera remplacé suite à son détachement.

L'administration reconnaît être en réflexion sur la pérennité de ce poste suite à la volonté de l'ARS de confier à un syndicat la gestion des locaux du siège. La question des missions logistique et achat n'est pas tranchée.

VI CLAS (pour avis)

L'administration rappelle que la DIRMC n'a pas de président depuis les élections de décembre 2018. A la demande de la CFDT, elle propose qu'une séance plénière se tienne afin de désigner un ou une présidente de CLAS.

Pour la CGT la séance plénière doit se dérouler en présentiel car les votes se font à bulletins secrets donc il faut attendre que les conditions sanitaires le permettent pour que les textes soient respectés.

Les autres syndicats sont sur la même position.

L'administration confirme ce principe et est favorable à la tenue d'une séance plénière dès que possible. Elle nous informe aussi que la DRH est revenu sur le principe du maintien de rémunération pour les présidents de CLAS, qui doit se baser sur le service fait et non plus sur un montant de prime aléatoire perçu antérieurement.

La CGT dénonce cette vision des choses qui remet en cause la candidature d'agents d'exploitation à ce poste. Pour elle ce principe est discriminatoire entre les agents d'exploitation et les autres agents. Cette décision aura des conséquences graves que nous dénoncerons dans les instances nationales CCAS, CTM.

VII Questions diverses

La CGT avait transmis les questions suivantes à l'administration :

Quel est le délai de retour moyen de la DRH pour les ruptures conventionnelles demandées à la DIRMC ?

Le délai à la DIRMC est de 1 mois à la DIRMC et le retour de la DRH se fait entre 1 et 2 mois après la réception de toutes les pièces complémentaires demandées.

Quelle vont être les conséquences de la loi « 4D » pour la DIRMC et son périmètre ?

La direction ne les connaît pas à l'heure actuelle.

Il est apparu un nouveau mode de calcul pour les ISH au district centre l'an dernier. Pourriez-vous nous expliquer le contour ?

Seul la part 1 a été payé et pas la part 2 en mai et juin car les agents sur cette période, ne faisaient pas suffisamment d'heures pour cela. (33 h 50 au lieu des 38 h 30)

La CGT rétorque que la part 2 n'est pas liée au temps de travail mais à la pratique d'horaires décalés et que l'administration s'appuie sur 2 décrets différents. Elle rappelle aussi que le directeur s'était engagé à ce que les agents ne subissent pas de perte de rémunération suite à la période Covid. **La CGT demande au directeur pourquoi il a pris cette décision.**

Le directeur ne répond pas !

La CGT demande une réponse écrite du directeur sur ce point important pour les agents qui ont perdu quand même près de 200 € chaque mois.

Le gouvernement veut accélérer la transition écologique du pays, notamment à travers le plan de relance. Mais **quid du devoir d'exemplarité de l'administration évoqué par le premier ministre en début 2020 ?**

Quel en sont réellement les implications pratiques à la DIRMC ?

Quand sera présenté le bilan carbone 2020 de la DIRMC afin de constater les évolutions positives dû aux mesures décidées en CODIR ?

La DIRMC réalisera son bilan des émissions de CO2 en 2021 (3 ans après celui de 2018) dès qu'il sera fait.

L'administration centrale n'a pas donné d'autres précisions sur ce point, la DIRMC n'en a pas non plus.

Selon nos camarades membres du CCAS :

Une enquête a été menée par la DRH du ministère concernant la restauration collective (et les subventions repas) des agents en DIR et DIRM en 2019. Cette enquête visait à évaluer l'enveloppe budgétaire à prévoir sur le budget d'action sociale ministérielle afin de relever la subvention au niveau de nos collègues en DDT ou en DREAL qui bénéficient d'un complément interministériel depuis respectivement 2017 et 2020. Les résultats de cette enquête ont dû être actualisés en janvier 2021, pour évaluer le nombre d'agents qui déjeunent dans un restaurant administratif ou inter-administratif, un restaurant inter-entreprise ou tout autre restaurant conventionné, à la condition que des agents d'autres ministères ou services (DDI, DIR, DIRM et UD DREAL par exemple), y déjeunent également.

La CGT demande donc à être informé très rapidement des résultats de l'enquête en cours afin que l'engagement du DRH de mettre en place cette harmonisation dans les DIR et DIRM, soit tenu avec une mise en œuvre avant la fin du 1^{er} semestre 2021.

En effet, il se pourrait que la signature de nouvelles conventions avec des restaurants où vont déjeuner des collègues d'autres services, puissent permettre d'élargir le nombre d'agents éligibles à la subvention d'harmonisation.

Par ailleurs cette information permettrait aussi de faire le point sur le niveau de subvention complémentaire ministérielle (hors harmonisation), dont bénéficient l'ensemble des agents de la DIRMC, quelque soit la structure de restauration conventionnée, en comparaison de celle déjà versée aux collègues DDT et DREAL et qui devrait faire l'objet d'un examen comparatif lors de la prochaine CRCAS (Commissions régionales de concertation d'action sociale) du 30 mars.

L'administration n'a pas connaissance de l'enquête et ne communique pas les éléments sur les subventions.

Au vu des réponses qui sont apportées, du peu d'engagement et des propos généraux qui ne répondent pas aux interrogations des agents, les membres CGT quittent la séance !

Depuis, le directeur a obtenu les réponses suivantes de l'administration centrale :

- de la Directrice des Infrastructures des Transports madame Sandrine CHINZI :

En tout état de cause, l'on devrait pouvoir rassurer prochainement les agents sur le sort de l'A75 qui restera dans le périmètre État.

- du Directeur des Ressources Humaines monsieur Jacques CLEMENT :

Pour les frais supplémentaires occasionnés par le télétravail il va falloir patienter car la négociation Fonction Publique sur le télétravail s'ouvre juste. Ce sera sans doute un des sujets mais je n'ai aucune indication sur le sort qui pourra être donné à une telle demande sachant que la notion de frais liés au télétravail est vaste...

Pour les fourgons je vous renvoie au protocole du ministère du travail que nous avons repris dans nos fiches d'instruction :

Dans les véhicules :

La présence de plusieurs salariés dans un véhicule est possible à la condition du port du masque par chacun, de l'hygiène des mains et de l'existence d'une procédure effective de nettoyage / désinfection régulière du véhicule. Les personnes à risque de forme grave de Covid-19 portent des masques de type chirurgical.

Pour la CGT, ces retours ne constituent malheureusement ni des éclaircissements ni un progrès !

Frais / télétravail : renvoi à la négociation Fonction Publique. **Le MTE est il un ministère, une autorité administrative ou juste une administration qui décline des règles édictées par la DGAFP ?**

"L'A75 restera dans le périmètre État" : **Le ministère devrait (ou pas ?) connaître l'avenir de l'A75 prochainement. Si ce n'est pas le cas il restera quoi à la DIRMC ?**

Il est notable que ces échanges ne comportent pas d'engagement, ni de M. CLEMENT, ni de Mme CHINZI, sur un volet social d'accompagnement des réorganisations. Pour faire passer des réformes en urgence avant la fin du quinquennat c'est bon, pour le volet sociale on a le temps !

Présence de plusieurs agents dans les fourgons : "l'absence de procédure EFFECTIVE de nettoyage / désinfection régulière" n'autorise pas cet entassement des agents. **> L'application des protocoles du ministère du travail n'exonère pas le directeur de l'obligation de résultat.**

**Suppressions de postes, projet de loi 4 D et RRN 20-30 :
le gouvernement veut la fin des DIRs**

Il faut se préparer à se mobiliser !

Vos représentants CGT au CT de la DIRMC